

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 8 JUILLET 2021

Membres : 23

Présents : 20

Votants : 21

Date convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 9 juillet 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt, jeudi 8 juillet 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain, CARLAT Céline.

Absents excusés : CECIRE Sandrine (pouvoir à Franck Robert), BIRGUL Hacer

Absents : BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur MATHON a été nommé secrétaire de séance.

Madame la maire propose l'ajout des délibérations suivantes :

➤ *Choix d'un cabinet géothermique pour la rénovation du chauffage de l'école*

COMMUNICATIONS DU MAIRE

•Gestion du trafic sur le pont de Calix : le dossier Préfecture est disponible en mairie

TDF : nouvelle déclaration préalable modifiant la hauteur du projet 38.60 m (32.60 m avant)

Fermeture du secrétariat : Tilly et Hubert sera fermée du 19 au 30 juillet. Modification pour la semaine du 19 au 23 juillet : permanence le lundi 19 de 18h à 19h et le vendredi de 10h à 12h.

Incivilités à Rocquancourt : dégradations aires de jeux terrain de foot, barrières, panneaux de signalisation.

Cambriolages : une vigilance est demandée. Des marquages des maisons ont été constatés.

Info Caen la mer sur la collecte des déchets : possibilités de changer la taille des bacs. Appeler Caen la mer.

Accords pour déposer les sacs jaunes à côté des bacs encore pour quelques mois

Collecte des encombrants avec participation financière de 10€ : 2 m3 et gratuit pour plus de 75 ans ou les PMR.

Taxe TEOM passe de 9.74 € à 10.74 soit une augmentation de 1€ par foyer

Ecole : effectif de 158 enfants soit 22 élèves par classe

La directrice est déchargée environ 1 journée et demi par semaine

AVIS SUR DEUX DEMANDES DE LA DIRECTION

Madame JACQUELINE a de nouveau fait la demande d'un téléphone portable pour les motifs suivants :

- Ouvrir le portail
- Application base élève de l'Education Nationale

Rappel de Madame BOUCHARD : les forfaits pros sont très élevés.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'achat d'un téléphone pour la direction de l'école.

Accès au terrain de tennis : affichage au terrain pour prioriser l'école par rapport aux adhérents

Accès de 10h45 à 11h30 et 14h30 à 16h.

Madame BOUCHARD rappelle que le terrain de tennis est mis à disposition de l'école.

Pas d'affichage et sous réserve de respect des consignes : Fermer la porte du terrain vers l'école.

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

VIREMENT FINANCIER A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Monsieur ROBERT présente le projet de voyage Erasmus : Projet de voyage en Grèce en 2022 pour les classes de CM1-CM2.

Par délibération du 17 septembre 2020, une convention a été signée avec le comité Erasmus.

Afin de pouvoir poursuivre le projet, la commune doit procéder au versement du volet « Budget Mobilité Enseignantes » qui se décompose de la façon suivante :

- Frais de voyage : 720 euros
- Soutien individuel : 636 euros

Soit un total de 1356 euros qui sera viré sur le compte de la coopérative scolaire, tel que défini dans la convention de subvention au titre du programme Erasmus.

Madame JACQUELINE, directrice de l'école primaire de Castine-en-Plaine s'engage à fournir l'ensemble des pièces justificatives des dépenses engagées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement des fonds nécessaires à la poursuite du programme Erasmus et autorise Madame la maire à effectuer les démarches permettant la réalisation de cette décision.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LE PRIVÉ

Par délibération en date du 21 mars 2019, le conseil municipal a décidé de participer aux frais de cantine des enfants scolarisés en classes primaires et maternelles, en dehors de la commune de Castine-en-Plaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 2 abstentions et 19 voix pour :

- De continuer à participer dans les mêmes conditions que mentionnées par la délibération du 21 mars 2019, aux frais de restauration scolaire des enfants résidants sur Castine-en-Plaine mais scolarisés hors commune dans un établissement public jusqu'en juillet 2022.
- De ne plus participer aux frais de restauration scolaire des enfants scolarisés dans un établissement privé ou privé sous contrat à partir de janvier 2022. Chaque famille sera prévenue par courrier dès septembre 2021.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS

Madame LEBRETON, adjointe au personnel, présente au conseil municipal, les propositions de modifications du temps de travail de 2 agents.

Madame Nurgul OCAK, nommée sur un grade d'adjoint technique territorial stagiaire depuis le 31 août 2020, est employée sur un poste d'Atsem, pour une durée hebdomadaire de 34.18/35^{ème}. Suite à sa demande d'effectuer moins d'heures de ménage sur le temps des vacances scolaires, son temps de travail est ramené à 33.11/35^{ème} de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2021. Un arrêté portant modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Ocak sera pris.

Madame Carole LAVOUÉ a été nommée agent non titulaire sur un CDD pour une durée hebdomadaire de travail de 20/35^{ème}, depuis le 1^{er} janvier 2021. Suite à l'attribution d'heures de ménage supplémentaires, et avec l'accord de l'intéressée, son temps de travail est augmenté à 21.54/35^{ème}. Un avenant au contrat de Madame LAVOUÉ sera fait.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LEBRETON, décide par une voix contre et 20 voix pour.

- De modifier le temps de travail hebdomadaire des 2 agents dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'autoriser Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Monsieur CARDON regrette que Madame DELACOUR parte car elle était investie dans son travail et disponible. Monsieur HAY considère que Tilly-la-Campagne est défavorisée suite à la fin du CDD de Madame DELACOUR.

Monsieur MATHON regrette que des élus aient encore des raisonnements par rapport à leurs communes historiques.

ADHÉSION ASSOCIATION « ANDES »

Regroupant les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif. L'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de soutenir la collectivité dans la mise en place de la politique sportive, et échanger sur les expériences des élus locaux en charge des sports. L'ANDES peut également aider financièrement et juridiquement.

L'ANDES dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 8000 communes, composé de Maires, de Maires adjoints au sport, d'élus locaux et intercommunaux.

Monsieur Hubert précise que Monsieur Mzari Rossi est très impliqué dans son association. Il souhaite que soit nommé un référent pour la commune.

L'adhésion annuelle à cette association est de 110€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association ANDES à compter du 1^{er} août 2021. Le coût sera proratisé en fonction du nombre de mois d'adhésion pour l'année 2021.

Monsieur Hubert est désigné référent de la commune de Castine-en-Plaine.

PROJET MÉDIATHÈQUE

Suite à l'incendie de la salle des fêtes en décembre 2020, le projet de construction de la médiathèque a évolué.

Le cabinet d'architecture ADN, choisi par délibération du 17 septembre 2020, a modifié le projet selon les volontés du conseil municipal.

Il en résulte un nouveau montant des travaux et un nouveau taux de rémunération de l'architecte défini comme il suit :

MAITRE D'ŒUVRE	ADN
Estimatif des travaux	420 000 € HT
Pourcentage de rémunération	7.5%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider la nouvelle proposition de l'architecte du cabinet ADN et d'autoriser Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

MODIFICATION RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Ajout au règlement cimetière : Il ne pourra plus possible de réserver sa place à l'avance, et l'emplacement sera attribué par la collectivité et non choisi par la famille.

Monsieur Mathon propose que soit fait un relevé du cimetière.

Madame Bouchard précise que Caen la Mer

Monsieur Hay rappelle qu'une procédure pour relever les tombes dans le cimetière de Tilly-la-Campagne a été faite et demande la procédure à suivre.

Le conseil municipal accepte la modification du cimetière.

ETUDE THERMIQUE

Monsieur Maunoury présente la possibilité de rénover la chaudière de l'école.

Il faudrait faire appel à un cabinet d'étude thermique afin de réaliser une analyse concernant les travaux envisageables pour la réfection du chauffage à l'école.

Le projet est subventionnable à hauteur de 70 % mais doit être déposé avant le 31 décembre 2021 sous réserve de remplir sous certaines conditions.

3 cabinets ont été consultés pour réaliser cette analyse : Piquet, cabinet Aréa et Babin

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer le devis avec le cabinet choisi pour réaliser l'étude thermique concernant la rénovation du système de chauffage de l'école.

FÊTE COMMUNALE

Il a été présenté en commission animation : une Soirée concert et un feu d'artifice à partir de 18h30 avec la possibilité de se restaurer sur place. L'organisation de la restauration sera gérée par le football club.

Les dépenses sont prises en charge par la commune. (Scènes, groupes, sons et lumières : 4 groupes)

La venue de 4 groupes est gérée par AEROLIVE

QUESTIONS DIVERSES

Réunion le 20 juillet pour la salle des fêtes entre les experts.

Monsieur Antoine demande quand sera réalisé l'égavage des haies rue de la mine et rue de Caen. Madame BOUCHARD voit le propriétaire demain.

Monsieur Hubert fait un point sur l'application intra-muros 85 personnes ont installé l'application. Madame Bouchard n'a eu que des retours positifs sur le site.

Madame Jacques signale qu'un enfant pouvait passer sous le portail de l'école.

Monsieur Villain demande quand est-ce que la commercialisation de la fibre à Hubert-Folie a lieu. Normalement début 2022. Madame Bouchard a un rendez-vous avec Covage prochainement.

Lignes de bus dans la ZAC Eole suite aux constructions

Le jeu commence demain.

Madame Chesnel demande la réouverture de la rue du 11 novembre à double sens : Madame BOUCHARD précise que ce n'est pas possible car trop dangereux.

Monsieur Maunoury informe de la démolition de la salle des fêtes le 6 septembre et que le city stade de Tilly-la-Campagne sera posé fin juillet et fonctionnel en août

Au prochain conseil : la présentation du projet médiathèque et de la salle des fêtes.

Madame Vivien demande des bénévoles pour la bibliothèque en septembre.

Monsieur Mathon : a rencontré un habitant du lotissement de la plaine pour le mauvais entretien des noues. Une demande auprès de Caen la Mer a été faite pour nettoyer le tour des noues.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 16 septembre 2021. La réunion adjoint le 7 septembre à 19 heures.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h20

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.